

COMMISSION DE GESTION 2019  
RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION  
*COHÉSION SOCIALE ET LOGEMENT*  
(COH)

---

**Objet : GESTION 2019**

Madame la Présidente, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

La sous-commission chargée d'examiner le dicastère *Cohésion sociale et logement*, composée de Mmes Katharina DELLWO BAUER membre, Anne Françoise COSANDEY membre suppléante, et M. David GUARNA, président-rapporteur, remercie sincèrement Mme la Municipale ainsi que tous les collaborateurs rencontrés. Elle a été accueillie chaleureusement lors de chaque entretien et visite.

**1. RENCONTRES, VISITES ET ENTRETIENS**

La sous-commission chargée d'examiner la gestion du *dicastère Cohésion sociale et logement* n'a pas pu réaliser toutes les visites et entretiens souhaités, suite à la pandémie de Covid-19. À partir du 17 mars, elle a poursuivi son travail uniquement par messagerie électronique. Néanmoins, avant cette date, la sous-commission a participé à 3 séances :

- **Mercredi 12 février 2020, 14 h 00 - 17 h 50, Beausobre, bâtiment administratif, puis CVE La Gracieuse, puis Espace Couvaloup**
  - première rencontre avec Mmes Sylvie PODIO, Municipale *Cohésion sociale et logement*, et Mama ANNE SARR, cheffe de service ;
  - entretien et visite, en compagnie de Mmes Sylvie PODIO et Mama ANNE SARR, avec Mme Françoise HAPPE, directrice du CVE La Gracieuse ;
  - entretien et visite, en compagnie de Mmes Sylvie PODIO et Mama ANNE SARR, avec M. Yann PUGIN, responsable des travailleurs sociaux ;
  
- **Jeudi 5 mars 2020, 11 h 45 - 13 h 15, Beausobre, AREMS**
  - rencontre et repas à l'AREMS de Beausobre avec Mme Julie JAQUET, directrice AREMS et APEMS, en présence de Mme Sylvie PODIO ;
  
- **Jeudi 12 mars 2020, 18 h 00 - 19 h 30, Beausobre, bâtiment administratif**
  - rencontre avec MM. Abdelrahman ABU EL HASSAN, délégué à la cohésion sociale, et Pierre GFELLER, proposé au logement, en présence de Mmes Sylvie PODIO et Mama ANNE SARR.

Les informations figurant déjà dans le rapport de gestion *Cohésion sociale et logement* ne seront pas reprises ici. Selon nous, les rapports de gestion mentionnant tout ce qui va bien, il est donc du devoir de la sous-commission de vous apporter des éléments qui ne figurent pas déjà dans le rapport de gestion.

Tout d'abord, nous souhaitons remercier le Dicastère *Cohésion sociale et logement* pour sa transparence. Nous avons obtenu toutes les réponses à nos questions, ainsi que tous les documents demandés. Nous avons ainsi pu effectuer notre travail dans d'excellentes conditions et nous lui en sommes reconnaissants.

Conformément aux années précédentes, considérant surtout qu'on ne peut pas abandonner des sujets importants et problématiques simplement parce qu'ils se répètent, la sous-commission a décidé de se concentrer sur trois thèmes qui ne sont pas nouveaux pour elle, à savoir : la sécurité au CVE La Gracieuse, les activités du travail social, anciennement centrées à Couvaloup 12, renommé désormais *Espace Couvaloup* et l'AREMS (Accueil et restauration en milieu scolaire).

## 2. SÉCURITE AU CVE LA GRACIEUSE - EXERCICES D'ÉVACUATION ET RAPPORTS

Pour rappel, un rapport d'expert daté du 25 juin 2015 signalait des problèmes d'évacuation des bébés et une alarme inaudible dans certaines pièces du CVE La Gracieuse.

La sous-commission *Cohésion sociale et logement* s'était vu imposer une clause de confidentialité en 2017 (rapport sous-commission *Cohésion sociale et logement 2016*). En 2018, elle avait enfin pu faire son travail en toute transparence (rapport sous-commission *Cohésion sociale et logement 2017*) et informer le Conseil communal des dysfonctionnements de sécurité constatés. En 2019, la sous-commission (rapport sous-commission *Cohésion sociale et logement 2018*) s'étonnait qu'absolument rien n'avait été entrepris depuis trois ans. Cette année, nous pouvons finalement vous annoncer que l'alarme sonore a été installée le 19 octobre 2019. Plus de quatre ans après avoir eu connaissance des graves problèmes de sécurité en cas d'évacuation du CVE La Gracieuse, la Municipalité est finalement parvenue à installer une alarme. Mieux vaut tard que jamais. Toujours après quatre années de réflexions, une poussette six places a été acquise afin d'améliorer l'évacuation des bébés.

Comme chaque année, un exercice d'évacuation a eu lieu en 2019. Pour rappel, en 2018, l'exercice d'évacuation s'est déroulé le 24 avril à 15h05, en présence de 84 enfants et 21 adultes. En 2019, l'exercice d'évacuation s'est déroulé le 22 octobre à 15h18, en présence de 76 enfants, 25 adultes et 2 personnes de la direction. Nous sommes toujours surpris de constater qu'un Centre de vie infantine prévu pour 103 enfants est, à chaque exercice d'évacuation, d'année en année, très loin d'afficher complet. Nous sommes aussi interpellés par le taux d'encadrement particulièrement élevé au moment de l'exercice d'évacuation. Ainsi, parmi les groupes d'enfants présents, le "Groupe Améthyste" réunissait 18 enfants et 6 adultes dont une apprenante. Le "Groupe Topaze", quant à lui, était composé de 7 enfants et 4 adultes dont une apprenante. Ne soyez pas inquiets, tout ceci a une explication. Après l'exercice 2016 pendant les vacances d'été, les exercices 2017 et 2018 pendant les vacances de Pâques, l'exercice 2019 a eu lieu pendant les vacances d'automne ! Nous ne savons pas par quel hasard, mais il se trouve que l'exercice d'évacuation, en principe "surprise", a eu lieu, quatre années de suite, pendant les vacances.

Malgré tout, une alarme audible retentit désormais dans tout le bâtiment. Les enfants ont pu rejoindre le lieu de rassemblement en cinq minutes. Les bébés mettent toujours un peu plus de temps pour sortir, mais la nouvelle poussette six places a permis de combler un peu le retard. Nous remercions la Municipalité d'avoir bon gré mal gré pris au sérieux les vœux de la Commission de gestion au sujet de l'évacuation du CVE La Gracieuse.

Toujours à propos de la sécurité, nous avons constaté que le revêtement de la place de jeux de la nurserie était très abîmé. De nombreuses fissures sont apparentes et les tout-petits pourraient se blesser en y enfilant leurs doigts. Le dicastère *Cohésion sociale et logement* renvoie la balle au dicastère *Sports, Bâtiments et Environnement*. Nous souhaitons que cet échange ne s'éternise pas et que le revêtement soit remplacé au plus vite. Afin d'être assurés que ces travaux de remise en état se réalisent, nous émettons le vœu suivant :

<b>Vœu N° 10 – 2019</b> : Que la Municipalité veille à ce que les revêtements de sol amortissant du CVE La Gracieuse soient tous en bon état et conformes aux normes de sécurité.
---

## 3. ÉQUIPE COMMUNALE D'ANIMATION ET DE TRAVAIL SOCIAL

L'année 2019 est la deuxième année de communalisation de *Couvaloup 12*. Tout est désormais entre les mains de la Municipalité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Pour rappel, du 1<sup>er</sup> janvier au 17 septembre 2018, aucun responsable des travailleurs sociaux n'a été engagé. Du 18 septembre au 30 novembre 2018, un premier responsable des travailleurs sociaux a fait un passage éclair, d'abord à 100%, puis en terminant son engagement à 20% jusqu'au 31 décembre 2018.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2019, aucun responsable des travailleurs sociaux n'était en place. Dès le 1<sup>er</sup> mai, M. Yann PUGIN a été engagé à ce poste à 90%.

En 24 mois depuis la reprise de *Couvaloup 12* par la Ville de Morges, le poste de responsable des travailleurs sociaux a donc été inoccupé pendant plus de la moitié du temps.

Au niveau des ressources humaines, voici le bilan des forces engagées pour l'année 2019 :

Mois	Responsable des travailleurs sociaux	Travailleurs sociaux	Total
Janvier	0,0 EPT	2,45 EPT	2,45 EPT
Février	0,0 EPT	2,45 EPT	2,45 EPT
Mars	0,0 EPT	1,45 EPT	1,45 EPT
Avril	0,0 EPT	0,75 EPT	0,75 EPT
Mai	0,9 EPT	1,35 EPT	2,25 EPT
Juin	0,9 EPT	1,35 EPT	2,25 EPT
Juillet	0,9 EPT	1,35 EPT	2,25 EPT
Août	0,9 EPT	2,75 EPT	3,65 EPT
Septembre	0,9 EPT	2,75 EPT	3,65 EPT
Octobre	0,9 EPT	2,75 EPT	3,65 EPT
Novembre	0,9 EPT	2,75 EPT	3,65 EPT
Décembre	0,9 EPT	2,75 EPT	3,65 EPT

Il aura donc fallu attendre août 2019 pour que l'équipe des travailleurs sociaux soit au complet. Cela n'avait jamais été le cas depuis la communalisation, acceptée par le Conseil communal dans sa séance du 5 avril 2017, effective au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le Centre a enfin rouvert ses portes le 26 août, soit plus d'une année après sa fermeture, le 1<sup>er</sup> juillet 2018, officiellement pour "travaux". Ceux-ci n'ont en réalité débuté qu'en 2019.

À l'occasion de cette réouverture, la Municipalité s'est enorgueillie d'un large panel d'activités désormais en place à l'adresse Couvaloup 12. Toutefois, il faut savoir qu'une bonne partie d'entre elles sont gérées par des entités complètement externes au dicastère *Cohésion sociale et logement* ; qu'il s'agisse de *Lire et Écrire, Motiv'Emploi*, ou du *Mouvements des Aînés*. Cependant, c'est une très bonne idée de louer des locaux vides, ce que l'*Association Couvaloup 12* faisait d'ailleurs déjà. La Municipalité est également allée chercher *La Compagnie de la Bulle*, fondée en 2008 par un conseiller communal des Verts et son épouse, à qui elle met gratuitement à disposition les locaux du bâtiment pour la mise en place d'un atelier de théâtre inclusif, avec l'appui d'un travailleur social. Cet atelier aurait un franc succès et nous nous en réjouissons.

Outre les activités pour seniors, personnes issues de la migration, familles et enfants, les jeunes de 10 à 18 ans peuvent profiter d'une partie du bâtiment aux horaires suivants :

- Le mercredi de 14h00 à 17h30, seulement s'ils sont âgés de 10 à 15 ans ;
- Le vendredi de 17h30 à 21h30, seulement s'ils sont âgés de 16 à 18 ans ;
- Le samedi de 14h00 à 17h00, seulement 1x par mois.

Nous sommes loin des 18,5 heures d'accueil hebdomadaire avant la communalisation. Nous n'osons même plus parler des promesses faites autrefois en faveur de cette communalisation ; la Municipalité faisait alors miroiter, à l'*Association Couvaloup 12* et au Conseil communal, que l'accueil des jeunes se poursuivrait normalement, comme il s'est toujours fait depuis 35 ans, et que pratiquement rien ne changerait pour les jeunes avec la reprise des activités par la Ville.

Un document officiel transmis à la sous-commission *Cohésion sociale et logement 2018*, intitulé "*Synthèse activités Couvaloup 12*" faisait état d'une "*moyenne de participation 41 jeunes*". Lorsque la sous-commission de l'année dernière s'était interrogée sur cette moyenne de 41 participants, Mme la Municipale et l'ancien responsable des travailleurs sociaux avaient confirmé que le Centre était fréquenté en moyenne par 41 jeunes, lorsqu'il était ouvert. Lors de notre séance du 12 février, la Municipalité a fait volte-face en remettant en cause ce nombre, sans pour autant pouvoir concrètement nous expliquer comment ce "41" aurait alors pu malencontreusement atterrir sur ce document officiel. Allers-retours des enfants dans le bâtiment ? Comptage des gens au hasard dans l'espace public ? Nous ne le saurons probablement jamais.

Ce que nous savons par contre, c'est le nombre d'enfants présents lors de notre visite à *Espace Couvaloup*, un mercredi après-midi, ni tempétueux, ni ensoleillé : 9. Plusieurs possibilités pourraient dès lors envisageables, nous vous les listons ci-après :

- 32 enfants étaient déjà partis ou cachés et ont réussi à échapper à notre comptage ;
- la Municipalité nous a fourni un nombre fantaisiste (41) l'année dernière ;
- la fréquentation à l'adresse Couvaloup 12 a drastiquement chuté.

Ayant visité toutes les pièces, n'osant croire que ni l'ancien responsable des travailleurs sociaux, engagé après une impitoyable sélection et débauché pour la grande qualité de son travail, ni la Municipalité puissent avoir artificiellement gonflé la fréquentation 2018 (qui serait conforme aux statistiques pré-communalisation), nous optons plutôt pour la troisième hypothèse : la chute de la fréquentation depuis la réouverture du Centre. Cette hypothèse se voit d'ailleurs confirmée par le nouveau responsable des travailleurs sociaux, en place depuis le 1<sup>er</sup> mai 2019, qui nous a fait part de deux constats accablants :

- certains jeunes sont en colère que le centre soit ouvert à toute la population et fermé pour eux ;
- certains vendredis, de 17h30 à 21h30, la fréquentation des jeunes s'élève à : **2** ! <sup>1</sup>

Pour rappel, *Couvaloup 12* était ouvert et très fréquenté par tous les jeunes de la région, de 12 à 18 ans, du mercredi au samedi, vacances scolaires comprises. Les jeunes n'étaient pas séparés selon les âges. Ils n'avaient pas non plus besoin de consulter un calendrier pour savoir si le Centre leur était ouvert ou fermé. C'était un lieu accueillant et incontournable pour la jeunesse morgienne et celle du district.

La sous-commission a demandé et obtenu les chiffres de la fréquentation d'*Espace Couvaloup*. Quelques événements ponctuels ont reçu un franc succès, notamment Halloween et le 30<sup>e</sup> anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, où les plus jeunes, accompagnés de leurs parents ont répondu présent. Les chiffres de l'accueil libre nous ont également particulièrement intéressés, mais ils sont malheureusement très décevants. La fréquentation par les (pré-)adolescents est bien pire qu'imaginée, elle frôle la désertion !

Voici les données fournies par le dicastère *Cohésion sociale et logement* :

	Accueil libre (mercredi)			Accueil libre (vendredi)			Accueil libre (samedi)		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
<b>Total</b>	80	32	112	23	4	27	14	3	17
26.08 - 01.09	21	2	23	9	0	9	0	0	0
02.09 - 08.09	6	5	11	8	0	8	6	2	8
09.09 - 15.09	8	0	8	1	2	3			
16.09 - 22.09	0	6	6	0	2	2			
23.09 - 29.09	5	0	5	0	0	0			
30.09 - 06.10	9	12	21	0	0	0			
07.10 - 13.10	6	3	9	3		3			
14.10 - 20.10	* Vacances			* Vacances					
21.10 - 27.10	* Vacances			* Vacances					
28.10 - 03.11	14	0	14	0	0	0			
04.11 - 10.11	3	1	4	0	0	0			
11.11 - 17.11	4	3	7	0	0	0	8	1	9
18.11 - 24.11	*CIDE			2	0	2			
25.11 - 01.12	2	0	2	0	0	0			
02.12 - 08.12	0	0	0	0	0	0			
09.12 - 15.12	2	0	2	Préparation fête			0	0	0
16.12 - 22.12	*Fête patinoire			* Repas boxe					

<sup>1</sup> Nous apprendrons par la suite que 2 c'est déjà bien ; pour plus de la moitié des vendredis soirs il n'y avait personne...

Grâce à ce tableau, nous pouvant faire les constats suivants :

- Le mercredi après-midi, la fréquentation des jeunes s'élève en moyenne à moins de 9 personnes.
- Le vendredi soir, la fréquentation moyennes des jeunes, grâce à un bon démarrage à la rentrée d'août, dépasse péniblement les 2 personnes. Surtout, sur un total de 13 accueils le vendredi, 7 n'ont vu aucun jeune franchir la porte d'Espace Couvaloup ! Pendant ce temps, de 17h30 à 21h30, il n'y avait donc que les travailleurs sociaux, esseulés, dans le bâtiment.
- Le samedi après-midi, en rappelant que les jeunes sont les bienvenus seulement une fois par mois, cela n'est guère plus reluisant. Il n'y a eu personne en août, 8 jeunes en septembre, pas d'accueil en octobre, 9 jeunes en novembre et personne en décembre.

Autre information recueillie, le Centre a ouvert ses portes aux jeunes durant les vacances d'octobre. Néanmoins, pour des raisons qui nous échappent, les travailleurs sociaux ne souhaitent pas réitérer l'expérience. La gestion quotidienne de l'accueil durant les vacances scolaires serait trop compliquée.

Cette déconvenue nous désole. Nous souhaitons vivement que la Municipalité remédie à la problématique de l'accueil libre à *Espace Couvaloup*, notamment en lien avec sa fréquentation parmi la tranche d'âge des 12-18 ans, public "historique" de *Couvaloup12*. Nous souhaiterions également que les ressources disponibles en personnel soit utilisées de manière plus efficiente. Nous profitons de notre rapport de sous-commission pour vous faire part de nos réflexions afin d'améliorer la situation.

La question de l'âge nous paraît essentielle. Pourquoi un jeune de 15 ans aurait accès à *Espace Couvaloup* seulement le mercredi après-midi, et se verrait refuser l'entrée le vendredi soir, contrairement à ses copains qui ont déjà 16 ans, autorisés le vendredi mais par contre exclus à leur tour le mercredi ?

C'est aberrant et c'est malheureusement ce qui se passe depuis la réouverture du Centre. On élimine de fait tous les groupes d'adolescents, car ceux-ci préféreront aller ailleurs tous ensemble, plutôt que de se séparer tous les mercredis et tous les vendredis. Vous l'aurez compris, à part un samedi par mois, un jeune Morgien n'a en fait le droit d'aller à *Espace Couvaloup* qu'une fois par semaine, et parfois même sans ses copains, s'ils n'ont pas le même âge. Nous sommes étonnés de cette décision qui, d'après les dires de la Mme la Municipale, émane uniquement de l'équipe des travailleurs sociaux, dont le responsable reconnaît pourtant la grande insatisfaction des jeunes quant à ces nouveaux horaires.

Espérons que nous ne sommes pas face à la stratégie suivante : réduire les heures d'ouvertures, constater que la fréquentation est trop basse, fermer les locaux. Dans ce cas, c'est tout l'accueil libre pour les jeunes qui serait voué à disparaître.

Afin d'éviter ce scénario catastrophe, nous émettons le vœu suivant :

**Vœu N° 11 – 2019 :** *Que la Municipalité augmente les heures d'accueil libre pour les enfants et adolescents dans le bâtiment sis à la Rue de Couvaloup 12, tout en veillant à ce qu'il n'y ait pas de discrimination systématique liée à l'âge des enfants.*

Pour conclure, sachez que le 9 décembre 2016, l'*Association Couvaloup 12* a fait l'acquisition d'un nouveau billard pour un montant de CHF 4'440.00 chez *BillardShop*. En accord avec les communes partenaires, qui se sont vu offrir une année de cotisation, l'association a remis tout le mobilier, billard compris, à la Ville de Morges.

Lors de notre visite, à notre plus grande surprise, le billard n'était plus là. Un jeu de boules était pourtant en photo, au premier plan, dans un article annonçant la réouverture du Centre, publié le 1<sup>er</sup> juillet 2019 dans le journal *24Heures*<sup>2</sup>. Après quelques hésitations et trous de mémoire, on nous informe que le billard a en fait été vendu en ligne sur *eBay*. Avec un peu d'insistance, nous avons réussi à obtenir puis recouper les informations suivantes : c'est l'entreprise *BillardShop*, basée à Chexbres, qui a racheté pour CHF 600.00, le 16 mai 2019, son propre billard vendu CHF 4'440.00 vingt-neuf mois auparavant. Reste l'énigme de l'article du *24Heures* qui publie une photo à l'intérieur d'*Espace Couvaloup* avec des boules de billard, alors qu'il n'y a plus de billard dans les locaux !

<sup>2</sup> <https://www.24heures.ch/val-de-romandie/la-cote-de-rafraichi-couvaloup-12-accueil-desormais-publics/story/17740271>

Il n'en a pas été fait mention lors de nos entretiens, mais la sous-commission vous informe tout de même que l'Association Couvaloup 12 a été officiellement liquidée et qu'un montant de CHF 60'603.40 a été versé sur le compte de la Ville de Morges le 20 décembre 2019. Un grand merci aux liquidateurs, au président de l'Association Couvaloup 12, à sa secrétaire-comptable, et à toutes les personnes ayant un jour ou l'autre œuvré bénévolement au sein du comité, afin d'offrir aux jeunes morgiens et du district un lieu d'échange et de rencontres pendant de très longues années. Espérons que tout ceci n'ait pas été vain, et que les murs d'Espace Couvaloup puissent réentendre plus souvent les cris, les rires, les pleurs et les secrets des enfants.

#### 4. ACCUEIL ET RESTAURATION EN MILIEU SCOLAIRE

Le président de la sous-commission a pu se rendre, un jeudi à midi, à l'AREMS de Beausobre afin de tester en "grandeur nature" un repas à la cantine. La directrice des lieux a pu nous expliquer in situ l'organisation des repas. Cette dernière nous semble rondement menée. Le service est efficace et rapide, les élèves ont parfaitement trouvé leurs marques, et, le dernier mais non le moindre, le menu "Tradition" du jour était très bon.

La collaboration avec les différents partenaires (école de Chanel, collège de Beausobre, Police), est excellente et permet d'offrir aux écoliers un endroit agréable pour se rassasier en toute sécurité. Au vu de la fréquentation en hausse d'année en année, le lieu n'est toutefois pas très éloigné d'afficher complet. Les futurs nouveaux locaux sur le site de Beausobre seront bienvenus.

Habitué à notre demande, M. Pierre GFELLER, responsable comptabilité de l'AREMS, nous a spontanément fournis les données actualisées pour les repas à l'AREMS. Nous le remercions pour sa proactivité. Les chiffres en question vous sont présentés ci-après :

##### Évolution du nombre de repas servis à l'AREMS

Nombre de repas servis	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Beausobre	22'215	17'692	22'426	25'493	30'314	32'495
Jardins	3'624	8'950	7'982	7'251	8'186	11'494
Patinoire	3'394	7'442	10'919	11'001	12'518	15'724
<b>Total</b>	<b>29'233</b>	<b>34'084</b>	<b>41'327</b>	<b>43'745</b>	<b>51'018</b>	<b>59'713</b>
Évolution par rapport à l'année précédente	---	+16.60 %	+21.25 %	+5.85%	+16.63%	<b>+17.04%</b>
Évolution 2014 - 2019	---	+16.60%	+41.37%	+49,64%	+74.52%	<b>+104,27%</b>

L'hypothèse émise de l'année dernière dans le rapport sous-commission *Cohésion sociale et logement* 2018 (page 2), "manger à la cantine entre gentiment mais irréversiblement dans les mœurs : cela augure de nouvelles augmentations pour les prochaines années", se vérifie pour 2019. Le nombre de repas servis à l'AREMS est en constante augmentation : +17% en 1 année, +104% en 5 ans ! La réalisation de la nouvelle cantine scolaire sur le site de Beausobre, prévoyant l'accueil de 600 élèves (300 élèves en 2 services), arrivera à point nommé en 2021. Les enfants des nouveaux quartiers morgiens devraient pouvoir trouver une place à table. Il reste cependant l'inconnue au sujet de l'avenir de la patinoire, où 15'724 repas ont été servis, soit, à la louche, ~100 repas par jour.

##### Charges et revenus de l'AREMS

Coûts AREMS	Comptes 2017	Comptes 2018	Comptes 2019
Total charges	CHF 1'050'203.80	CHF 1'186'652.12	CHF 1'381'925.50
Nombre de repas	43'745	51'018	59'713
Coûts par repas	CHF 24.00	CHF 23.26	CHF 23.14
Total revenus	CHF 460'073.00	CHF 494'145.94	CHF 665'020.47
Déficit	CHF 590'130.80	CHF 692'506.62	CHF 716'905.03
Coûts par repas pour la commune	CHF 13.49	CHF 13.57	<b>CHF 12.00</b>

Une nouvelle facturation des locaux communaux occupés par l'AREMS est en vigueur depuis 2017. Pour cette raison, la sous-commission a choisi de vous présenter des données comparables, c'est-à-dire celles de 2017 à 2019. À noter toutefois que les coûts et revenus de l'accueil libre à midi, en vigueur depuis la rentrée scolaire 2018, sont intégrés dans ce tableau. Cela concerne l'encadrement des enfants pendant la pause de midi. La comparaison entre les années n'est donc pas optimale. Toutefois, pour l'année 2019, les charges liées à l'accueil libre s'élèvent à CHF 32'890.20 et les revenus à CHF 35'094.00. Il s'agit donc presque d'une opération blanche, qui n'influence par conséquent pas le coût final du repas pour la commune.

Les coûts et revenus des repas pouvant varier significativement en fonction des locaux utilisés, de l'âge des élèves et du type de prise en charge, il faut les interpréter avec prudence. Une nouvelle comptabilité séparant les différents domaines (repas, nouveaux calculs du coût des locaux, accueil avec ou sans prise en charge) est en cours d'élaboration. Une fois celle-ci en vigueur, nous pourrions dès lors y voir beaucoup plus clair. Il n'est cependant pas irréaliste d'imaginer que plus les repas servis seront nombreux, plus les économies d'échelles seront possibles. En 2019, la Ville de Morges participe, en moyenne, à hauteur de CHF 12.00 pour chaque repas servi, tout compris (locaux et personnel inclus) et tout confondu. Le coût par repas est en diminution. Cependant, le nombre de repas servis augmentant chaque année davantage, le déficit total continue d'augmenter inévitablement et dépasse allégrement les CHF 700'000.00.

Les élèves de la 1H à la 6H sont tous des élèves morgiens. La commune participe donc aux frais de repas de "ses" enfants. Ce n'est par contre plus le cas de la 7H à la 11H, où il y a une majorité d'élèves non morgiens, soit 50,14% en 2019. Par principe, nous ne pensons pas qu'il appartienne à la Ville de Morges de financer les repas des enfants d'autres communes. C'est pourtant ce qui se produit. Nous avons pu obtenir de nouveaux chiffres actualisés sur les coûts pour les repas des grands élèves, les voici :

<b>Coûts AREMS 2019 – Elèves 7H à 11H</b>	Elève morgien	Elève non morgien
Coût du repas	<b>CHF 16.07</b>	<b>CHF 16.07</b>
Prix payé par l'élève	CHF 9.00	<b>CHF 13.50</b>
Coût pris en charge par la Ville de Morges	CHF 7.07	<b>CHF 2.57</b>

Alors qu'un précédent calcul effectué en novembre 2017 mentionnait un solde de CHF 1.30 par repas, payé par la Ville de Morges au profit des élèves d'autres communes, ce qui avait amené la Commission de gestion à émettre le vœu N°9 – 2018<sup>3</sup>, les données 2019 nous indiquent un solde en réalité presque deux fois supérieur. Ainsi, les contribuables morgiens offrent CHF 2.57 pour chaque repas de chaque enfant qui n'habite pas à Morges. N'ayant toujours pas trouvé de raison valable qui justifierait que les Morgiens paient les repas de leurs voisins, nous espérons que les tarifs pour les élèves non morgiens seront rapidement renégociés et réadaptés à leurs coûts réels.

## 5. SUIVI DES VŒUX EN SUSPENS

Douze vœux en suspens de la Commission de gestion concernent le dicastère *Cohésion sociale et logement*. La Municipalité propose d'en classer six. La Commission de gestion est favorable au classement de quatre d'entre eux. Bref point de situation :

Vœu N° 19 – 2012 : Que le Service JSSL organise l'accès aux places d'accueil d'une façon transparente et compréhensible de tous.

### Bilan de la Municipalité

Avec la création de nouveaux sites d'accueil pré et parascolaires sur le territoire morgien, en été 2020, le système actuel d'attribution des places a été revu pour la rentrée d'août 2020. Les modifications figureront dans le rapport de gestion 2020.

### Proposition de la Commission de gestion

Dans l'attente de connaître le nouveau système d'attribution des places, la Commission de gestion partage l'avis que ce vœu doit être maintenu.

<sup>3</sup> Que la Municipalité analyse régulièrement le coût des repas pour les élèves de la 7H à la 11H, et qu'elle adapte en conséquence la facturation pour les élèves non morgiens.

Vœu N° 12 – 2013 : Que la Municipalité analyse d'une manière approfondie le taux élevé des absences au Service JSSL et prenne les mesures nécessaires pour enrayer cette situation et empêcher qu'elle devienne une fatalité.

#### Bilan de la Municipalité

Un nouveau règlement à l'attention du personnel, en cas d'absence pour des raisons de maladie ou accident, a été communiqué par le service des Ressources Humaines, fin 2019. Il entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### Proposition de la Commission de gestion

Dans l'attente de connaître ce nouveau règlement, la Commission de gestion partage l'avis que ce vœu doit être maintenu.

Vœu N° 13 – 2015 : Que la Municipalité active les démarches en vue de l'établissement et de l'adoption d'un règlement sur l'utilisation des appartements conventionnés, subventionnés, à loyers modérés, protégés ou d'utilité publique, de manière à se donner les moyens de lutter efficacement contre les abus.

#### Bilan de la Municipalité

Un nouveau préavis sera déposé en 2020.

#### Proposition de la Commission de gestion

La Municipalité souhaitait classer ce vœu l'année dernière sous prétexte qu'elle avait déposé le préavis N° 45/12.18 au Conseil communal modifiant le règlement communal sur les conditions d'occupation des logements bénéficiant d'une aide des pouvoirs publics et des logements à loyer abordable et modifiant le règlement communal sur les conditions d'octroi de l'aide individuelle au logement. La Municipalité a depuis retiré son préavis. Force est de constater que la Commission de gestion avait raison de s'opposer au classement du vœu.

La Commission de gestion partage le nouvel avis de la Municipalité quant au maintien du vœu.

Vœu N° 14 – 2015 : Que la Municipalité prenne d'urgence les mesures nécessaires et efficaces pour rendre utilisables même en été, certains locaux du CVE La Gracieuse et faire en sorte que l'institution ne se trouve pas transformée en sauna.

#### Bilan de la Municipalité

L'ensemble des mesures prises précédemment donnent satisfaction.  
La Municipalité propose de classer ce vœu.

#### Proposition de la Commission de gestion

Les températures à l'intérieur du CVE risquent toujours d'être excessives en cas de canicule. Néanmoins, nous saluons tous les efforts réalisés afin d'atténuer ce sérieux défaut. Nous voulons croire que l'insistance sur ce vœu durant des années, alors que la Municipalité a toujours voulu le classer, ait permis d'obtenir des améliorations supplémentaires. Ne pouvant pas démolir et reconstruire le bâtiment, la Commission de gestion se résout à classer ce vœu et souhaite bon courage à tous les collaborateurs et à tous les enfants durant les futures journées de forte chaleur.

Désenchantée, la Commission de gestion accepte le classement du vœu.

Vœu N° 16 – 2015 : Que la Municipalité s'inspire d'autres structures à taille comparable, fonctionnant à satisfaction, pour résoudre rapidement les problèmes récurrents de gestion et de gouvernance du CVE La Gracieuse.



## Bilan de la Municipalité

Le site de la Gracieuse sera un site pré et parascolaire à la rentrée 2020.  
La Municipalité propose de classer ce vœu.

### Proposition de la Commission de gestion

Par principe, la Commission de gestion 2019 ne peut classer un vœu, alors que le changement prévu est fixé à la rentrée 2020<sup>4</sup>. Abstraction faite des éléments de date, le transfert de 5 bébés, 7 trotteurs et 20 moyens dans le futur CVE de la Gare et l'arrivée de 36 écoliers en UAPE fera passer l'effectif maximum du CVE La Gracieuse de 103 à 107 enfants. Cependant, les écoliers étant présents pendant moins d'heures dans les bâtiments, contrairement aux enfants d'âge préscolaire qui peuvent y rester toute la journée, le bâtiment sera très légèrement moins occupé à l'avenir. Cela permettra également des synergies avec l'école primaire de La Gracieuse. Il sera également plus aisé d'évacuer 36 grands enfants plutôt que 32 tout-petits. Néanmoins, caser 12 écoliers, parfois grands, dans des locaux auparavant prévus pour 10 enfants de maximum trois ans, cela ne nous semble pas la panacée. Les pièces prévues pour des groupes de 12 écoliers nous semblent plutôt exiguës. La salle de pause pour les collaborateurs, avec cuisine, lavabo, vaisselle, déménagera au dernier étage, mais sans la cuisine, ni l'eau courante. Nous préférons attendre qu'une année au moins s'écoule dans cette nouvelle configuration avant d'envisager de classer ce vœu.

La Commission de gestion s'oppose au classement du vœu.

Vœu N° 6 – 2016 : Que la Municipalité envisage de compléter les mesures de primo-information déjà en place à l'Office de la population par une permanence d'information (samedi matin) destinée aux nouveaux arrivants. À l'image de ce qui se fait dans d'autres Communes (par ex. Yverdon- les-Bains), cette permanence assurée par des personnes elles-mêmes issues de la migration permettrait aux nouveaux venus d'obtenir les renseignements importants, si possible dans leur langue.

## Bilan de la Municipalité

Dans le cadre de la Commission consultative d'intégration Suisses-Étrangers, le groupe de travail "primo-information" a mis en place une permanence d'informations dédiée aux nouveaux habitants morgiens. Elle est ouverte depuis le mois de janvier 2019, tous les derniers samedis de chaque mois. En parallèle, le groupe de travail a rédigé un dépliant intitulé "Bienvenue à Morges" comportant de manière synthétique les informations principales sur la vie à Morges. Il est disponible auprès des principaux guichets d'accueil des administrations de la Ville.

Dès lors la Municipalité propose de classer ce vœu.

### Proposition de la Commission de gestion

La Commission de gestion accepte le classement du vœu.

Vœu N° 9 – 2017 : Que la Municipalité fasse, de toute urgence, tout le nécessaire afin que tous les bébés du CVE La Gracieuse puissent être évacués selon les normes en vigueur en cas d'incendie.

## Bilan de la Municipalité

Le bâtiment répond aux normes.

Dès lors et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

---

<sup>4</sup> En réalité, dès la rentrée d'août 2021, Communiqué de presse, Ville de Morges, 30 avril 2020.

### Proposition de la Commission de gestion

Il ne s'agissait pas d'un vœu concernant le bâtiment, mais de la procédure d'évacuation pour les bébés. L'acquisition d'une poussette six places facilite le transport pour six bébés. Le départ d'un groupe de nurserie dans le futur CVE de la Gare réduit le nombre maximum de bébés présents sur place à 20 au lieu de 25. Le rapport d'évacuation n'a pas noté de dysfonctionnement majeur, si ce n'est le besoin de temps supplémentaire (non quantifié dans le rapport) afin que les bébés puissent sortir du bâtiment. Toutefois, la Commission de gestion ne peut absolument pas porter la responsabilité de classer ce vœu alors que le site de la Gracieuse sera réaménagé dès la rentrée 2020<sup>5</sup> et, surtout, que les quatre derniers exercices d'évacuation n'ont jamais eu lieu dans des conditions réelles. Alors que le CVE la Gracieuse affiche une capacité de 103 places, les exercices d'évacuation se sont déroulés avec 46 enfants en 2016, 51 enfants en 2017, 84 enfants en 2018 et 76 enfants 2019. Avant d'envisager un classement du vœu, nous souhaitons que le prochain exercice d'évacuation n'ait pas lieu pendant les vacances scolaires, contrairement à ce qui s'est fait depuis 2016, ni qu'il ait lieu pendant la belle saison quand les enfants sont déjà à l'extérieur.

La Commission de gestion s'oppose au classement du vœu.

Vœu N° 10 – 2017 : Que la Municipalité fasse, de toute urgence, tout le nécessaire pour qu'un système d'alarme soit installé afin d'alerter simultanément tout le personnel et tous les enfants présents en cas d'incendie sur le site du CVE La Gracieuse.

### Bilan de la Municipalité

L'installation d'un relais audio de l'alarme incendie a été effectuée par une entreprise externe durant l'été 2019. Elle a été testée lors d'un exercice d'évacuation en octobre 2019 et le service SPO a relevé son efficacité. Dès lors la Municipalité propose de classer ce vœu.

### Proposition de la Commission de gestion

Ce problème a été soulevé la première fois, par un expert, dans un rapport daté du 25 juin 2015. Autant d'années, soit quatre, pour installer une alarme laisse la Commission de gestion perplexe.

L'alarme étant enfin installée, la Commission de gestion accepte le classement du vœu.

Vœu N° 11 – 2017 : Que la Municipalité mette ponctuellement et gratuitement à disposition une salle pour les réunions du Parlement des Jeunes et de la Jeunesse de Morges.

### Bilan de la Municipalité

Depuis la réouverture d'Espace Couvaloup, en été 2019, une salle est mise à disposition du Parlement des Jeunes, tous les lundis soirs de 17h30 à 19h00. Dès lors la Municipalité propose de classer ce vœu.

### Proposition de la Commission de gestion

La Commission de gestion accepte le classement du vœu.

Vœu N° 9 – 2018 : Que la Municipalité analyse régulièrement le coût des repas pour les élèves de la 7H à la 11H, et qu'elle adapte en conséquence la facturation pour les élèves non morgiens.

### Bilan de la Municipalité

Une analyse complète, qui prend en compte les nouveaux et futurs locaux de l'AREMS est en cours de réalisation.

---

<sup>5</sup> Cf note de bas de page n°4, page 9.

### Proposition de la Commission de gestion

Dans l'attente de cette analyse, la Commission de gestion partage l'avis que ce vœu doit être maintenu.

Vœu N° 10 – 2018 : Que, pour les questions de sécurité, la Municipalité applique les recommandations des experts qu'elle mandate ou, dans le cas contraire, qu'elle cesse de financer leurs rapports.

### Bilan de la Municipalité

En 2020, la Municipalité travaillera avec un nouveau mandataire.

### Proposition de la Commission de gestion

Dans l'attente du rapport d'évacuation 2020, la Commission de gestion partage l'avis que ce vœu doit être maintenu.

Vœu N° 11 – 2018 : Que, pour les questions de sécurité, la Municipalité varie les angles d'observation en demandant, au fil du temps, l'avis d'experts différents lors des exercices d'évacuation.

### Bilan de la Municipalité

Voir réponse au vœu N° 10-2018.

### Proposition de la Commission de gestion

Dans l'attente du rapport d'évacuation 2020, la Commission de gestion partage l'avis que ce vœu doit être maintenu.

## **6. CONCLUSION**

Étant conscients que notre rapport ne sera pas forcément lu dans son ensemble par tous les conseillers communaux, nous avons décidé de rédiger une conclusion qui pourra s'avérer très utile à la Commission de gestion 2020 et aux suivantes.

En ayant insisté des années durant, des progrès ont enfin été réalisés concernant la sécurité au CVE La Gracieuse. Cependant, il faudra rester attentif au réaménagement du site en CVE + UAPE, et attendre la réalisation d'un nouvel exercice d'évacuation, hors beau temps et vacances scolaires, afin de mesurer véritablement les modifications apportées.

Le travail social à *Espace Couvaloup* nous semble encore très loin d'avoir trouvé son rythme de croisière, notamment en ce qui concerne la population adolescente. Une population pourtant très vulnérable qui mériterait de profiter davantage des compétences des professionnels engagés par la Ville de Morges.

Il faudra également rester attentif à la capacité maximale des cantines scolaires (AREMS), même si tout semble bien organisé et planifié en amont. L'AREMS de la patinoire demeure une énigme quant à sa pérennité. La question du prix payé par les non morgiens se doit également de trouver une réponse.

Enfin, nous ne doutons pas que la future sous-commission *Cohésion sociale et logement 2020* gardera le même esprit critique lors de son travail et de ses futures visites. Parmi celles-ci, nous pensons qu'il sera absolument nécessaire de se rendre aux futurs CVE (44 places), UAPE (60 places) et AREMS (80 places) de la Gare.

Pour conclure, il ne faut pas oublier tous les collaborateurs du dicastère qui font un travail remarquable tout au long de l'année. Quotidiennement, ceux-ci sont aux petits soins de la population, de la nurserie jusqu'aux aînés. En garderie, en cuisine, au nettoyage, dans la rue, dans les quartiers, aux centres aérés, à *Espace Couvaloup*, à la réception, dans les bureaux, à la Direction et partout ailleurs, à vous toutes et tous qui oeuvrez sans relâche au bien-être des Morgiennes et des Morgiens, nous vous adressons nos plus sincères remerciements !

Pour la Commission de gestion :  
Le président

Pour la sous-commission COH :  
Le président

Yvan Christinet

David Guarna

#### **Rappel des vœux 2019**

**Vœu N° 10 – 2019** : Que la Municipalité veille à ce que les revêtements de sol amortissant du CVE La Gracieuse soient tous en bon état et conformes aux normes de sécurité.

**Vœu N° 11 – 2019** : Que la Municipalité augmente les heures d'accueil libre pour les enfants et adolescents dans le bâtiment sis à la Rue de Couvaloup 12, tout en veillant à ce qu'il n'y ait pas de discrimination systématique liée à l'âge des enfants.